



FONCTION PUBLIQUE

FÉDÉRATION GÉNÉRALE
DES FONCTIONNAIRES
FORCE OUVRIÈRE

46 rue des Petites Écuries - 75010 Paris

01 44 83 65 55

secretariat@fo-fonctionnaires.fr



Paris, le 18 mars 2025

Monsieur François BAYROU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75007 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

A la suite de l'accord dit « *Ségur de la santé* », signé par notre organisation syndicale, des corps de la Fonction publique hospitalière, de la Fonction publique de l'Etat ou des cadres d'emploi de la Fonction publique territoriale ont pu bénéficier d'un complément de traitement indiciaire (C.T.I.) de 49 points d'indice.

Notre Fédération a toujours mis en avant la nécessité de permettre à tous les corps ou cadres d'emploi qui exercent des missions analogues de percevoir ce C.T.I.

Or, il apparaît que l'extension du C.T.I. s'est effectuée en laissant un sentiment d'injustice pour nombre de corps de la Fonction publique de l'Etat.

Citons l'exemple des infirmières et infirmiers scolaires de l'Enseignement technique agricole public qui ne peuvent comprendre pourquoi ils ont été oubliés dans l'octroi de ce C.T.I.

Cela concerne également les travailleurs sociaux pour lesquels le bénéfice du C.T.I. n'est pas identique d'un ministère à l'autre.

Notre Fédération sollicite donc une réelle extension du C.T.I. sur la base des missions réalisées par les personnels.

Les corps et cadres d'emploi qui exercent des missions similaires à ceux qui perçoivent le C.T.I. doivent également en bénéficier.

Comptant sur votre attachement au dialogue social pour engager de nouvelles négociations, nous sollicitons une audience et vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Christian GROLIER
Secrétaire général